

PROCÈS-VERBAL

Comité de circulation – 19 septembre 2013

Procès-verbal de la troisième séance ordinaire du comité de circulation de la Ville de Bromont, à la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Bromont, le jeudi 19 septembre 2013, 7h30.

Présences : Marc-François Deslandes, représentant Gens d'affaires de Bromont
 Diane Perron, conseillère Travaux publics
 Marie-Ève Lagacé, conseillère Sécurité publique
 Denis Rivest, surveillance de quartier
 Vincent Lottinville, citoyen bromontois
 Stéphanie Caron, comité consultatif famille
 Jean Bourgeois, Service de police de la Ville de Bromont
 Marc Tremblay, Service de police de la Ville de Bromont
 Marcel L'Homme, Service des travaux publics de la Ville de Bromont

Secrétaire : Sylvie Lapré, Service de police de la Ville de Bromont

Les membres présents à l'ouverture de la séance forment quorum.

1. Ouverture de la rencontre

La rencontre débute à 7h30

2. Adoption de l'ordre du jour de la rencontre du 19 septembre 2013

Trois points sont ajoutés à l'ordre du jour dans la section « Varia » soit, le stationnement de la rue Lévis, lampadaires boul. de Bromont et signalisation chemin de Granby. Aussi, la plainte reçue par Mme Perron est ajoutée au point 11 b., concernant l'orientation du sens unique de la rue Pierre-Bellefleur.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. Nomination de M. Denis Rivest

M. Denis Rivest en est à sa première réunion au comité de circulation. Il se présente et parle de ses expériences de travail reliées au domaine policier dans plusieurs sphères. Chaque membre du comité se présente à M. Rivest.

PROCÈS-VERBAL

Comité de circulation – 19 septembre 2013

4. Élection à la présidence

Étant donné que M. Rivest vient d'arriver, M. Marc-François Deslandes propose que nous retardions l'élection d'un président au comité de circulation à la prochaine rencontre de novembre. Il est proposé par M. Jean Bourgeois que M. Deslandes occupe la présidence par intérim pendant ce temps et pour la réunion actuelle.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. Adoption procès-verbal de la rencontre du 13 juin 2013

Tel quel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6. Suivi des procès-verbaux antérieurs

a. Traverse piétonne devant Musée du chocolat : satisfaction des mesures prises et félicitations – Mme Marie-Ève Lagacé et M. Jean Bourgeois

Madame Marie-Ève Lagacé mentionne qu'elle a eu beaucoup de commentaires positifs de citoyens à la suite du réaménagement du passage pour piétons situé près du Musée du chocolat. M. Jean Bourgeois témoigne de la satisfaction d'un responsable du Musée, M. Michel Bilodeau, à la suite de ce réaménagement. Il mentionne les commentaires positifs reçus et son propre constat : le passage de piétons est maintenant beaucoup plus visible. Il a été constaté par les membres qui fréquentent cet endroit de la rue Shefford régulièrement que l'ensemble des usagers empruntent maintenant le passage à piétons beaucoup plus fréquemment pour traverser de l'autre côté de la rue, dans cette zone.

b. Balises de rues – secteur du Parcours du Vieux-Village (EC-2)

M. Bourgeois est en attente de la réponse du directeur de la Ville, M. Jacques Des Ormeaux. En attendant, il est proposé par M. Bourgeois d'informer les citoyens de la réglementation municipale en vigueur à cet effet. Le fait que les citoyens utilisent toutes sortes de moyens plus ou moins conformes afin de délimiter leur terrain en vue du déneigement crée une problématique pour ledit déneigement en saison hivernale, en plus de la problématique créée par des véhicules stationnés en bordure de rue. Mme Marie-Ève Lagacé mentionne que le même problème se retrouve dans le secteur du Royal Bromont.

M. Bourgeois fera une autre intervention auprès de M. Des Ormeaux pour qu'une décision soit prise dans ce dossier.

c. Feux de circulation - intersection boulevard de Bromont et rue Shefford - Mme Marie-Ève Lagacé

Madame Marie-Ève Lagacé mentionne qu'un promoteur lui a mentionné la difficulté à tourner à gauche lorsqu'on circule de la rue Shefford, vers le boul. de Bromont.

ATTENDU QU'il n'y a qu'une voie pour toute la circulation, peu importe la direction;

ATTENDU QUE des automobiles circulent à contresens et qu'aucune priorité de passage n'est allouée pour que les véhicules puissent tourner à gauche, à partir de la rue Shefford;

ATTENDU QU'en raison d'absence de feu clignotant pour les gens tournant à gauche, à partir de la rue Shefford, un embouteillage se crée;

ATTENDU QUE les membres utilisant souvent cette intersection mentionnent que le problème est surtout présent la fin de semaine;

M. Bourgeois propose alors que le représentant des Travaux publics, M. Marcel L'Homme, puisse faire une vérification avec le Ministère des transports, responsable de ce feu de circulation, de regarder les options possibles pour mettre en place, pour une période d'essai, une priorité de passage (feu vert clignotant) pour chaque côté de la rue Shefford.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

d. Rue des Skieurs (Carré des Pins) : passage piétonnier (face au parc d'enfants) et panneau d'arrêt ou « céder le passage » à l'intersection Skieurs/Skieurs (EC-51)

Les panneaux appropriés ont été installés (seulement pour le panneau d'arrêt), confirmé par M. Marc Tremblay, du Service de police de la Ville de Bromont. Pour le passage piétonnier, aucune action ne sera prise pour l'instant (voir le point 12, qui concerne le même secteur).

e. Passage piétonnier boul. de Bromont face à l'avenue de l'Hôtel-de-Ville (EC-52)

M. Bourgeois demande à M. Marc Tremblay de recommuniquer avec Mme Vincent, la plaignante, afin de s'assurer qu'elle ait bien compris qu'elle doit

attendre que les feux d'arrêt de l'autobus scolaire soient déployés avant de traverser le boul. de Bromont. Mais, comme plusieurs membres l'ont personnellement constaté, incluant M. Tremblay, Mme Vincent attend maintenant que les feux d'arrêt de l'autobus soient déployés, avant de traverser.

f. Intersection boul. de Bromont et entrée du Carrefour Champêtre, rue St-Hubert/Carrefour (EC-53)

i. Feux de circulation et piétonnier

M. L'Homme doit vérifier si un panneau adapté à cette situation existerait dans l'inventaire du Ministère des Transports : expliquer aux piétons et automobilistes que ce sont les piétons qui ont priorité et que les automobilistes doivent laisser passer les piétons qui traversent, si le feu piétonnier est en fonction. M. L'Homme fera part des résultats de ses recherches à la prochaine réunion du comité.

ii. Congestion Carrefour Champêtre les fins de semaine

Mme Marie-Ève Lagacé mentionne que le temps pour sortir du Carrefour Champêtre les fins de semaine, surtout en fin de journée, est d'environ 45 minutes. Mme Perron mentionne qu'une deuxième sortie aurait dû être aménagée lorsque le Carrefour a été mis en place, pour les gens qui vont en direction du village (virage à droite). Il n'y a qu'une voie et aucun feu de priorité (clignotant vert) pour tourner à gauche, alors qu'il y a des véhicules qui viennent en sens inverse, de la rue Saint-Hubert. Les membres du comité mentionnent que ce problème risque de s'aggraver avec l'implantation d'une station d'essence dans ce secteur.

M. Bourgeois se propose pour sensibiliser le Service d'urbanisme de la problématique actuelle. Le dossier sera maintenant sous la responsabilité du Service d'urbanisme.

7. Vitesse sur la rue des Patriotes et demande de dos d'âne – Mme Marie-Ève Lagacé

La problématique a été apportée à Mme Marie-Ève Lagacé après que quelques citoyens aient constaté qu'un chien se soit fait frapper sur la rue des Patriotes.

M. Bourgeois intervient et mentionne que le chien premièrement aurait dû être attaché en regard du règlement municipal. Aucune preuve n'a été apportée en ce qui a trait à la vitesse.

Afin de constater s'il y a un tel problème, M. Bourgeois suggère l'installation de plaques de comptage à un endroit spécifique de la rue des Patriotes. Mme Lagacé, conseillère municipale dans ce secteur, se propose pour aller vérifier à quel endroit il serait bon de mettre de telles plaques de comptage. Elle recommuniquera plus tard avec M. Tremblay pour l'informer que l'endroit le plus stratégique pour installer les plaques de comptage serait sur la rue des Patriotes, à la première intersection de la rue du Forgeron (soit lorsqu'on vient de la rue Shefford, sur la rue des Patriotes). Dans la mesure du possible, les résultats devraient être connus à la prochaine réunion du comité, en novembre.

8. Stationnement municipal (Compton) – Marc-François Deslandes

M. Marcel L'Homme explique qu'un comité a été mis en place, composé de différents organismes de la Ville. Ce comité de signalisation a pour but de répertorier et de développer un concept pour la signalisation dans la ville de Bromont et avoir une signature spécifique, propre à Bromont, de cette signalisation. Ce comité exécute présentement un inventaire de tous les panneaux de la Ville. Ce projet est donc présentement à l'étude et ne relève pas du comité de circulation. Les résultats de cette étude seront présentés au comité une fois connus.

9. Traverse piétonnière rue Choinière, priorité écoliers – M. Marc Tremblay

ATTENDU QUE les traverses de piétons qui sont situées près des écoles peuvent porter à confusion : selon le panneau, un automobiliste pourrait comprendre que la priorité est pour les écoliers seulement, alors que la priorité est pour TOUS les piétons qui traversent;

ATTENDU QUE le panneau peut également confondre les automobilistes à l'effet qu'il y a aussi des panneaux d'arrêt;

- M. Marc Tremblay propose de laisser le panneau de traverse d'écoliers, mais également ajouter « priorité piétons » sous le panneau d'écoliers pour que les automobilistes comprennent bien que ce sont tous les piétons qui ont priorité.
- M. Jean Bourgeois propose d'ajouter sur ce même panneau un panneau d'arrêt, ce qui sensibilisera davantage les automobilistes.

M. Jean Bourgeois et M. Marc Tremblay doivent également se rendre sur la rue Brousseau pour aller vérifier que la traverse de piétons est sécuritaire, puisque Mme Stéphanie Caron y a relevé une possible problématique.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAL

Comité de circulation – 19 septembre 2013

10. Uniformité des traverses de piétons de toute la ville de Bromont entre autres, à l'intersection Shefford/Patriotes – M. Jean Bourgeois et M. Marc Tremblay

ATTENDU QUE plusieurs panneaux de priorité aux piétons ont été installés;

ATTENDU QUE ces panneaux devraient tous être conformes, tel que le récent panneau ajouté sur la rue Shefford, face au Musée du chocolat;

Les membres recommandent :

- l'installation de panneaux de priorité aux piétons uniformes;
- l'installation d'un autre panneau sous le panneau de priorité aux piétons « amende 100 \$ plus frais », comme ceux de la rue Shefford, partout sur le territoire de Bromont.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11. Plaintes sens unique Pierre-Bellefleur et suggestion piste cyclable – Mme Diane Perron et M. Jean Bourgeois

a. Stationnement bibliothèque

Le comité a reçu une plainte de Mme Carole Lewis, concernant le manque de stationnement et les complications engendrées pour le stationnement depuis que la rue Pierre-Bellefleur a été convertie en sens unique.

ATTENDU QUE la rue Pierre-Bellefleur a été convertie en sens unique;

ATTENDU QUE le comité de circulation a reçu quelques plaintes sur le manque de stationnement, mais que les commentaires généraux sont très satisfaisants en regard de cette nouvelle configuration;

ATTENDU QUE, tel que Mme Marie-Ève Lagacé le mentionne : l'approbation du conseil d'établissement a été accordée pour la conversion en sens unique de la rue Pierre-Bellefleur;

M. Bourgeois propose l'installation de pancartes de stationnement « 15 minutes » pour quelques places de stationnement près de la bibliothèque, pour en accommoder les utilisateurs. M. Bourgeois contactera Mme Lewis pour l'en informer.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

b. Orientation du sens unique

Madame Diane Perron a reçu une plainte d'une dame qui n'apprécie pas l'orientation du sens unique de la rue Pierre-Bellefleur. Cette dame mentionne que le fait d'avoir installé un tel sens unique fait en sorte que les parents doivent faire plus de kilométrage pour aller chercher leur enfant à l'école. Elle mentionne aussi que l'implantation du sens unique favorise les parents qui ne font pas prendre le transport en commun (autobus scolaire) à leurs enfants. Madame Perron mentionne que la plaignante avait déploré le fait qu'aucune consultation n'avait été faite auprès des parents de l'école. Madame Lagacé confirme qu'une consultation avait bel et bien été faite. Le comité ayant discuté du sujet, Madame Perron contactera la plaignante pour l'informer qu'il n'y aura finalement pas de changement à l'orientation du sens unique.

c. Piste cyclable

Après que la rue Pierre-Bellefleur soit devenue sens unique, quelques résidants ont proposé que la piste cyclable soit aménagée dans cette rue. Le dossier est présentement à l'étude par différents services de la Ville, afin que la sécurité des usagers soit maximale. M. L'Homme reviendra à la prochaine réunion du comité avec les ébauches d'un plan pour concilier le plus efficacement possible le passage de la piste cyclable, versus la circulation automobile.

12. Plainte de madame Sophie St-François : vitesse parc - Carré des Pins - M. Marc Tremblay

Mme St-François, qui possède une garderie dans la rue des Golfeuses, s'était plainte à quelques reprises de la vitesse dans la rue des Golfeuses, elle craignait pour la sécurité des enfants. Aucune action ne sera prise pour l'instant, étant donné le discours contradictoire de Mme St-François lorsqu'elle a été rencontrée par les policiers. Elle était dans la rue, avec les enfants qu'elle gardait et elle a dit aux policiers que la raison pour laquelle elle s'aventurait dans la rue en compagnie des enfants, est qu'il n'y avait pas de circulation.

13. Problématique Mont-Gale - M. Jean Bourgeois

M. Bourgeois a informé M. Jacques Lapensée, le conseiller attribué à ce secteur, des plaintes de M. Charles Goulet reçues au Service de police concernant la vitesse dans la rue du Mont-Gale. Le comité de circulation en vient à la conclusion, que selon les résultats des études réalisées il y a peu de temps par des policiers et avec l'installation des plaques de comptage à cet endroit, aucune mesure d'atténuation de la vitesse n'est nécessaire.

PROCÈS-VERBAL

Comité de circulation – 19 septembre 2013

14. Activité Échec au crime du 12 septembre 2013 – M. Marc-François Deslandes

M. Deslandes mentionne que ce fut une très belle activité qui est à répéter l'an prochain.

15. Prochaine rencontre

La prochaine rencontre aura lieu le 14 novembre 2013, à 7h30

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

16. Varia

a. Lampadaires boul. de Bromont

M. Vincent Lottinville mentionne que les lumières de certains lampadaires sur le boul. de Bromont sont toujours « brûlées ». Une discussion démontre qu'il y a aussi d'autres lampadaires dans la même situation sur l'ensemble du territoire. Le Service de police fera une tournée des rues et fera rapport au Service des travaux publics pour que le tout soit régularisé.

b. Stationnement rue de Lévis

M. Marc Tremblay énonce des problématiques de stationnement dans la rue de Lévis : premièrement, le rond-point de cette rue est étroit, des véhicules se stationnent dans ce rond-point et il devient difficile pour le déneigeur d'effectuer ses manœuvres. M. Tremblay mentionne qu'il faudrait vérifier si le rond-point appartient à la Ville ou s'il s'agit d'une propriété privée. S'il s'agit d'une propriété privée, le comité ne pourra prendre action, mais si le rond-point appartient à la Ville, alors, des panneaux de stationnement rapprochés pourraient être installés dans le rond-point. Deuxièmement, des automobilistes se stationnent sur le côté sud de la rue, alors que c'est interdit. M. Tremblay propose alors aux Travaux publics d'installer d'autres panneaux d'interdiction de stationner du côté sud de la rue de Lévis. L'espace entre les panneaux sera ainsi plus court et les automobilistes devraient comprendre plus facilement qu'ils n'ont pas le droit de stationner de ce côté de la rue. En conclusion, les membres du comité feront les vérifications nécessaires pour trouver le réel propriétaire du rond-point et les Travaux publics installeront d'autres panneaux d'interdiction de stationner du côté sud de la rue de Lévis.

c. Signalisation chemin de Granby

Mme Diane Perron apporte la problématique de la circulation face au commerce Ferme de Jean-Guy Tarte, situé au 570, chemin de Granby : les gens qui se stationnent en bordure de la rue reculent parfois sans vraiment regarder si un véhicule circule sur le chemin de Granby, causant ainsi des risques d'accident. Elle suggère donc de faire baisser la vitesse à 50 km/h dans cette zone.

M. Bourgeois propose une vérification par le Service d'Urbanisme que les stationnements soient conformes devant le commerce de M. Tarte sinon, les correctifs devront être apportés avant toute prise de décision autre.

M. L'Homme, quant à lui, fera des vérifications pour installer des panneaux afin d'informer les automobilistes de porter une attention particulière puisqu'il y a un commerce. M. L'Homme nous reviendra à la prochaine réunion avec les suggestions.

17. Levée de la rencontre

PROCÈS-VERBAL

Comité de circulation – 12 décembre 2013

Procès-verbal de la quatrième séance ordinaire du comité de circulation de la Ville de Bromont, à la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Bromont, le jeudi 12 décembre 2013, 7h30.

Présences : Marc-François Deslandes, représentant Gens d'affaires de Bromont
Marie-Ève Lagacé, conseillère Sécurité publique
Denis Rivest, surveillance de quartier
Vincent Lottinville, citoyen bromontois
Stéphanie Caron, comité consultatif famille
Marc Tremblay, Service de police de la Ville de Bromont

Absences : Marcel L'Homme, Service des travaux publics de la Ville de Bromont
Louis Villeneuve, conseiller Travaux publics

Secrétaire : Sylvie Lapré, Service de police de la Ville de Bromont

Les membres présents à l'ouverture de la séance forment quorum.

1. Ouverture de la rencontre

La rencontre débute à 7h30.

2. Adoption de l'ordre du jour de la rencontre du 12 décembre 2013

Plusieurs points sont ajoutés et deux points sont retirés.

Ajouts (dans Varia)	Retraits
a. Stationnement 15 minutes devant l'école La Chantignole	6 a. Réglementation comité circulation
b. Bornes rue Pierre-Bellefleur	7. Installation d'un panneau pour ralentir la vitesse rue de Champlain, près de Charlevoix (Mme Diane Perron n'est plus du comité)
c. Triporteurs	
d. Circulation lourde sur la rue Shefford	
e. Départ de M. Marc-François Deslandes, remplacé par Me Dominique Lavin, Gens d'affaires de Bromont	
f. Transmission des demandes de citoyens reçues par les élus	
g. Présence du département de l'Urbanisme au comité de circulation	
h. Importance d'une présence assidue des Travaux publics au comité de circulation	

PROCÈS-VERBAL

Comité de circulation – 12 décembre 2013

À la suite de ces modifications, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. Élection à la présidence

M. Marc-François Deslandes propose M. Rivest comme nouveau président du comité de circulation. Tous les membres appuient la proposition.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. Départ de M. Jean Bourgeois, remplacé par Marc Tremblay du Service de police de la Ville de Bromont

Il est discuté du départ de M. Bourgeois du comité et de la reprise de relève par M. Marc Tremblay, du Service de police de la Ville de Bromont. Dorénavant, qu'un seul membre du Service de police de la Ville de Bromont sera présent aux réunions du comité.

5. Adoption du procès-verbal de la rencontre du 19 septembre 2013

Tel quel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6. Suivi des procès-verbaux antérieurs

a. Balises de rues – secteur du Parcours du Vieux-Village (EC-47)

Les membres soulignent le fait que le sujet est depuis trop longtemps à l'ordre du jour. M. Marc-François Deslandes mentionne qu'une réponse officielle du directeur général de la Ville de Bromont, M. Jacques Des Ormeaux, est plus que nécessaire. Étant donné que le dossier est conjointement géré par l'Urbanisme, M. Marc Tremblay se propose pour faire les vérifications et établir ce qui doit être fait réellement dans ce dossier et par qui ou quel Service de la Ville. Mme Marie-Ève Lagacé soulève le fait que nous devons informer les résidants de la distance permise pour l'installation des balises et que seuls les Travaux publics doivent procéder à l'installation de ces balises. M. Tremblay reviendra au comité avec l'heure juste à la prochaine réunion.

b. Retour sur la problématique de l'intersection boul. de Bromont et avenue de l'Hôtel-de-Ville

Ce point se retrouvait à l'ordre du jour de la dernière réunion, au point 6 e. M. Marc Tremblay explique qu'il a contacté Mme Agnès Vincent, la plaignante dans ce dossier. Cette dernière lui a alors expliqué que même pour elle, de traverser le boul. de Bromont et d'y marcher à pied pour se rendre aux commerces du 89, boul. de Bromont s'avérait périlleux.

Les membres conviennent que puisqu'une réfection du boul. de Bromont aura bientôt lieu et que l'entrée des commerces du 89, boul. de Bromont sera relocalisée sous peu également, la situation devrait grandement s'améliorer. Les membres mentionnent que le moins d'embâcles possibles doivent être érigés sur le boul. de Bromont afin de ne pas ralentir la circulation et ainsi créer des congestions.

Pour toutes ces raisons, les membres du comité de circulation ont alors décidé de ne pas prendre action pour l'instant dans ce dossier.

c. Intersection boul. de Bromont et entrée du Carrefour Champêtre - lumières et feu piétonnier (EC-53)

Puisque M. Marcel l'Homme est absent, ce point est reporté à la réunion suivante.

d. Vitesse rue des Patriotes et demande de dos d'âne (dévoilement des résultats des plaques de comptage) (EC-55)

À la suite de la dernière réunion où il avait été convenu d'installer des plaques de comptage sur la rue des Patriotes, à l'intersection de la rue du Forgeron. M. Marc Tremblay informe les membres que les plaques de comptage ont été mises à cet endroit du 11 au 15 octobre 2013. M. Tremblay donne les résultats (V85) de cette étude : dans les deux sens, la moyenne de vitesse des véhicules est de 49.9 km/h. À la suite de ces résultats, il appert que seulement certains véhicules circulent vite dans cette rue. Mme Marie-Ève Lagacé suggère alors une intervention policière dans cette rue : que les policiers avertissent verbalement les fautifs qui excèdent la vitesse, aucun constat ne devrait être donné, seulement des avertissements. Le but serait de sensibiliser les gens qui y circulent.

PROCÈS-VERBAL

Comité de circulation – 12 décembre 2013

e. Piste cyclable (EC-60)

Puisque M. Marcel l'Homme est absent, ce point est reporté à la réunion suivante.

f. Lampadaires territoire de Bromont (EC-63)

M. Tremblay informe le comité que la vérification des lampadaires du territoire de Bromont se fait déjà depuis plusieurs années, que tous les lampadaires du territoire de Bromont ont été inspectés par les policiers dans la nuit du 14 octobre 2013. La liste des lampadaires défectueux a été transmise aux Travaux publics.

g. Stationnement rue de Lévis (EC-64)

Étant donné que M. L'Homme est absent et que nous ignorons toujours qui est propriétaire du rond-point, il est convenu que M. Marc Tremblay vérifie la propriété de ce rond-point, en attendant la prochaine réunion et les retours de M. L'Homme. Ce point est reporté à la prochaine réunion.

h. Signalisation chemin de Granby vs Ferme Jean-Guy Tarte

Le département de l'Urbanisme a confirmé que quelques détails seraient à corriger en ce qui concerne la configuration du commerce Ferme Jean-Guy Tarte. M. Jean-François Vachon, directeur de l'Urbanisme, a confirmé à M. Tremblay qu'étant donné que le commerce est situé dans une zone agricole, ceci comporte certaines complications pour exécuter des changements, il y a des règles à respecter. M. Vachon devrait donner l'heure juste sous peu à M. Tremblay. M. Tremblay tentera d'obtenir les éclaircissements d'ici la prochaine réunion, mais croit qu'un repositionnement du stationnement de ce commerce pourrait être une bonne solution.

M. Denis Rivest mentionne que la vitesse devrait être abaissée pour plus de sécurité sur le chemin de Granby où est situé le commerce, étant donné l'achalandage de celui-ci.

Ce point est reporté à la prochaine réunion.

i. Feu de circulation boul. de Bromont/Shefford (EC-67) et plainte de M. Loranger

Puisque M. Marcel l'Homme est absent, ce point est reporté à la réunion suivante.

j. Traverse de piétons rue Brousseau (EC-66)

Le directeur du Service de police, M. Jean Bourgeois, a constaté lui-même que la traverse de piétons de la rue Brousseau n'est pas sécuritaire. Mme Caron croit que déplacer le panneau d'arrêt au coin de la rue pourrait éliminer la confusion. M. Tremblay mentionne que le département de l'Urbanisme devrait se charger de ce genre de demande. Il en fera part au directeur de l'Urbanisme, M. Jean-François Vachon. M. Tremblay informera les membres du comité de ce qu'il aura convenu avec M. Vachon, à la prochaine réunion.

7. Panneau d'arrêt – intersection de la rue Jones et Côte-Est

M. Tremblay informe le comité que le problème est réglé : le panneau d'arrêt a été installé par les Travaux publics.

8. Deuxième panneau d'arrêt – intersection de la rue des Deux-Montagnes et la rue Côte-Est

M. Tremblay informe le comité que le problème est réglé, le panneau d'arrêt a été installé par les Travaux publics.

9. Demande de signalisation contre les freins Jacob, rue des Deux-Montagnes

Cette demande émerge d'une plainte de M. Denis Rainville, résidant de la rue des Deux-Montagnes, qui estime que l'utilisation de ces freins par les camionneurs est exagérée et trop bruyante. Il a adressé une plainte à son conseiller.

M. Distillio, le conseiller municipal, demande l'installation dudit panneau au bas des rue Huntington et des Deux Montagnes et à d'autres endroits (non mentionnés dans son courriel).

ATTENDU QU'il existe un autre moyen pour les camionneurs de freiner de façon moins bruyante;

ATTENDU QUE l'utilisation des freins Jacob se fait sur une base volontaire de la part d'un camionneur;

ATTENDU QUE les rues des Deux-Montagnes et Huntington sont des rues résidentielles;

ATTENDU QUE les panneaux qui seront installés à des endroits stratégiques devront être conformes au reste des panneaux du même type sur le territoire de Bromont;

PROCÈS-VERBAL

Comité de circulation – 12 décembre 2013

Il est proposé par M. Marc Tremblay et appuyé unanimement par les membres, de procéder à l'installation de panneaux interdisant les freins Jacob, uniformes aux endroits appropriés sur la rue des Deux-Montagnes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10. Vitesse à la hauteur du 985, boul. de Bromont – plainte de Mme Louise Cloutier

M. Tremblay mentionne que des plaques de comptage avaient été installées en juillet 2013 à cet endroit. Les résultats de cette étude (V85) est de 77 km/h pour les automobilistes circulant vers la ville de Brome et 85 km/h pour les automobilistes circulant vers le centre-ville de Bromont et ce, sur une moyenne de 5000 véhicules. Étant donné que la vitesse pour ce secteur est de 70 km/h, il est estimé que les automobilistes respectent généralement la vitesse. Également, aucune autre plainte n'a émergé de résidents de ce secteur. Le dossier est donc clos, aucune action ne sera prise pour l'instant.

11. Risques d'accident rue Standstead vs employés de Ski Bromont

M. Tremblay explique le contenu de la lettre reçue de Mme Marja Bergeron de Ski Bromont qui estime qu'il est risqué, surtout pour les employés de soir et de nuit, de traverser la rue Standstead pour aller rejoindre les installations de Ski Bromont, en raison d'un manque de visibilité. Ski Bromont croit qu'un passage piétonnier pourrait régler le problème.

M. Tremblay a discuté avec M. Philippe Rainville (responsable de la sécurité chez Ski Bromont) et l'a informé que l'ajout d'un passage piétonnier n'était pas la solution. La configuration de cette rue (courbe très prononcée) fait en sorte que les automobilistes n'auraient pas le temps de voir la traverse piétonnière et cela deviendrait encore plus dangereux que ce l'est présentement.

Les membres du comité ont examiné les photos jointes par Mme Bergeron et ont constaté que des broussailles nuisent également à la visibilité, en raison de la courbe. Celles-ci empêcheraient de voir la venue d'un véhicule dans la courbe.

À la suite de cette constatation, les membres seraient plus en faveur à ce que Ski Bromont coupe les broussailles sur son terrain avant toute autre action. Les membres n'ont cependant aucune objection à ce que des panneaux soient installés pour signaler des piétons éventuels sur la rue de Standstead.

PROCÈS-VERBAL

Comité de circulation – 12 décembre 2013

M. Tremblay entrera donc de nouveau en contact avec Mme Bergeron et vérifiera la propriété de ce bout de terrain, si effectivement, il appartient à Ski Bromont.

M. Tremblay fera part des informations récoltées par rapport à la propriété du terrain de broussailles et par la suite, le comité procédera à une recommandation.

12. Plainte de M. Serge Loranger - panneau d'arrêt rue de Châteauguay et mauvais emplacement des panneaux

M. Serge Loranger, un résidant de Bromont, déplore le fait qu'un panneau d'arrêt soit placé à l'intersection de la rue de Bonaventure, au lieu de l'intersection de la rue de Hull, où il y a un passage piétonnier.

Les membres du comité n'ont aucun pouvoir décisionnel sur l'emplacement du panneau d'arrêt. Il s'agit d'une décision prise par le passé par le département de l'Urbanisme.

M. Loranger a aussi fait mention que les panneaux annonçant le passage de piétons est installé trop loin de la traverse. À ce sujet, **les membres du comité concluent que les panneaux devront être déplacés vis-à-vis la traverse de piétons.**

Également, les membres constatent que les panneaux de traverses de piétons ne sont pas uniformes dans tout le territoire de Bromont. **Le comité délègue M. L'Homme pour se charger de l'uniformité des panneaux.**

13. Plainte de M. Meunier - ch. de Matapédia/boul. de Bromont

M. Meunier a fait les requêtes suivantes en ce qui concerne le ch. de Matapédia :

a. Installer une signalisation pour indiquer l'interdiction de stationner

La loi provinciale prévoit déjà qu'il est interdit de se stationner dans une zone de 70 km/h et plus. Donc, les membres du comité conviennent qu'ils n'ont pas à intervenir, la loi le prévoit déjà et les gens doivent se tenir au courant.

b. Abaisser la vitesse en raison de la configuration de ce chemin

Étant donné qu'aucune autre plainte ne s'est fait entendre sur la configuration de ce chemin versus la vitesse, les membres décident de ne pas prendre action dans ce dossier.

M. Tremblay communiquera avec le citoyen (M. Meunier) pour l'en informer.

PROCÈS-VERBAL

Comité de circulation – 12 décembre 2013

14. Demandes de Mme Annie Pollender, résidante de Bromont

a. Panneau d'arrêt intersection Shefford et Golfeuses/Patriotes

Mme Lagacé énonce la problématique soulevée par Mme Pollender en ce qui concerne la difficulté de traverser la rue Shefford au coin de Golfeuses/Patriotes.

ATTENDU QUE la circulation est continue sur la rue Shefford;

ATTENDU QU'en raison de cette circulation, il est difficile de traverser en toute sécurité pour un piéton;

ATTENDU QUE ce point a déjà été à l'ordre du jour antérieurement au comité de circulation, mais qu'aucune action n'avait été prise à ce moment;

Mme Marie-Ève Lagacé propose un panneau d'arrêt à l'intersection de la rue Shefford et Golfeuses/Patriotes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

b. Traverse de piétons sur la rue John-Savage

Mme Marie-Ève Lagacé informe les membres du comité de la deuxième demande de Mme Annie Pollender à ce sujet : un passage piétonnier sur la rue John-Savage.

ATTENDU QUE l'accotement du côté des commerces est moins large que du côté de l'aréna, il devient risqué pour un piéton de marcher sur cet accotement et que par défaut, il ira marcher du côté de l'aréna et tentera de traverser pour se rendre aux commerces;

ATTENDU QUE plusieurs familles marchent dans cette rue et qu'ils ne savent parfois pas où traverser pour que ce soit le plus sécuritaire possible;

Il est recommandé par Mme Marie-Ève Lagacé de mettre en place une traverse de piétons sur la rue John-Savage, face à la sortie de la piste cyclable.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAL

Comité de circulation – 12 décembre 2013

15. Varia

a. Stationnements « 15 minutes » devant la façade de l'école La Chantignole

Lors de la dernière réunion du 19 septembre 2013, il a été recommandé au point 11 a. que pour quelques places de stationnement, un panneau « 15 minutes » serait installé pour les utilisateurs de la bibliothèque.

Par contre, après avoir discuté avec le département de l'Urbanisme, M. Vachon, le directeur de ce Service, a informé M. Tremblay que l'approbation de la Commission scolaire Val-des-Cerfs est nécessaire pour procéder à ces changements.

Mme Marie-Ève Lagacé se propose pour communiquer directement avec le directeur de La Chantignole pour faire avancer le dossier plus rapidement.

La recommandation faite par le comité à la séance du 19 septembre demeure cependant en vigueur. Les actions seront prises lorsque la Commission scolaire aura donné son approbation.

M. Vincent Lottinville informera M. Tremblay dès que la décision sera approuvée par le Conseil municipal. Entre temps, M. Tremblay entrera en contact avec M. Vachon de l'Urbanisme pour le suivi de déroulement du dossier avec la Commission scolaire.

Ce point sera donc retiré de l'ordre du jour de la prochaine réunion, jusqu'à ce qu'on ait la réponse de la Commission scolaire via M. Jean-François Vachon.

b. Bornes rue Pierre-Bellefleur

Mme Marie-Ève Lagacé mentionne l'urgence d'installer rapidement des bornes sur la rue Pierre-Bellefleur, en raison des travaux qui s'y déroulent et ce fait, la circulation lourde, pour permettre aux enfants qui se rendent à l'aréna, à partir de l'école, de circuler en toute sécurité à pied.

Mme Lagacé devait aller discuter de ce dossier avec M. Des Ormeaux, directeur général, étant donné l'urgence de la situation. Le comité recommande aux Travaux publics d'installer dès que possible ces bornes, en bordure de la rue Pierre-Bellefleur.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

c. Triporteurs

M. Denis Rivest demande au comité s'il y a une réglementation pour les gens qui circulent en triporteurs dans les rues. M. Tremblay, à la suite de cette demande,

PROCÈS-VERBAL

Comité de circulation – 12 décembre 2013

communiquera avec la SAAQ pour connaître la réglementation exacte à ce sujet et communiquera cette information à la prochaine réunion du comité.

d. Circulation lourde sur la rue Shefford

M. Tremblay confirme qu'aucune circulation lourde, à l'exception des livraisons locales, n'est supposée se retrouver sur la rue Shefford. Il confirme également qu'il y a une surveillance assidue de la part des policiers à ce sujet. M. Tremblay confirme que la surveillance policière sera accrue concernant cette problématique.

e. Départ de M. Marc-François Deslandes, remplacé par Me Dominique Lavin, Gens d'affaires de Bromont

M. Deslandes avait déjà mentionné par courriel qu'il quittait ses fonctions au sein du comité, mais qu'un autre représentant des Gens d'affaires de Bromont (GAB) le remplacerait : M^e Dominique Lavin, avocat. Il dit avoir beaucoup appris lors de son implication au sein du comité, entre autres, des réalités des employés municipaux.

f. Transmission des demandes de citoyens reçues par les élus

M. Tremblay mentionne que dorénavant, la procédure de transmission des plaintes de citoyens pour le comité ou toute autre plainte, devra être faite directement au directeur général de la Ville de Bromont, M. Jacques Des Ormeaux. M. Des Ormeaux fera ensuite le tri et la répartition de ces plaintes au Service ou comité concerné.

g. Présence du département de l'Urbanisme au comité de circulation

Les membres sont d'un commun accord pour qu'un représentant du Service de l'Urbanisme soit présent aux réunions du comité de circulation, puisqu'un grand nombre de demandes les concernent et que seulement eux peuvent intervenir pour régler certains problèmes rapportés. M. Tremblay communiquera, de ce fait, avec le directeur général de la Ville de Bromont.

h. Importance d'une présence assidue des Travaux publics au comité de circulation

Devant l'absence de M. L'Homme au comité de circulation, les membres manifestent leur déception, car la très grande majorité des dossiers impliquent les Travaux publics. Il est recommandé par les membres du comité que si M. L'Homme ne peut être présent à une réunion, un autre représentant des Travaux publics devrait y assister.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAL

Comité de circulation – 12 décembre 2013

16. Prochaine rencontre

La prochaine rencontre du comité de circulation devrait être le jeudi 6 février 2014, 7h30.

17. Levée de la rencontre

La réunion prend fin à 9h30.